

Information aux habitants et visiteurs du cimetière municipal de Goux

Comme toutes les Collectivités territoriales, votre commune s'est engagée en faveur de la santé publique.

Depuis cette année, les pesticides sont bannis sur les espaces communaux et l'entretien est repensé globalement dans le cadre d'un **Plan d'entretien différencié des espaces**. Sa mise en place sera progressive sur quelques années ; pour le cimetière :

- Verdissement naturel et progressif de certains espaces jusque là désherbés
- Entretien manuel limité à certaines allées
- Utilisation de copeaux de bois en revêtement de sol (en projet)

L'esprit citoyen appelle à la compréhension. La nature revit, mais à son rythme. Nous souhaitons lui laisser le temps et économiser les deniers communaux.



Toutes les bonnes idées sont à prendre en compte : le Conseil et les agents municipaux sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter !